SYNDICAT MIXTE du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

* * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

* * *

SEANCE DU MERCREDI 21 OCTOBRE 2026

* * *

Le mercredi 21 octobre 2026, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le mardi 13 octobre 2026, se sont réunis à la salle de l'amitié dans la commune de Choue, sous la présidence de Magali MARTY-ROYER.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstention
112	52	15	9	76	76	0	0

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET.

Représentants du Conseil Départemental :

*Présent(s) **avec** voix délibérative* : Claire FOUCHER-MAUPETIT

Représentants des EPCI :

*Présent(s) **avec** voix délibérative* :
COMMUNAUTE de COMMUNES DU PERCHE ET DU HAUT VENDOMOIS Pascal TRASSARD

*Présent(s) **avec** voix délibérative :*
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS Jacky FOUSSARD

*Présent(s) **avec** voix délibérative* :
COMMUNAUTE de COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE Claude CARTON

Représentants des Communes :

*Présent **avec** voix délibérative* :

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20261021-2026_22-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026

AREINES	E. RIOTTEAU	DROUE	S. DUPIN	OUZOUER LE DOYEN	JM. BRUNET
AUTHON	A. FERRAND	EPUISAY	C. BRETON	PEZOU	A. LEMOINE
AZE	E. GUILLEMOT	FAYE	JL. ANTONI	ROMILLY DU PERCHE	L. MERELLE
BAILLOU	JL. PELLETIER	FONTAINE RAOUL	M. LETORD	SAINT AMAND LONGPRES	A. MINIER
BEAUCHENE	N. FRANCOIS	FRETEVAL	M. MENAGE	SAINT FIRMIN DES PRES	C. DUFOIX
BOUFFRY	I. GUEDOU	LA FONTENNELLE	R. SENEGOU	SAINT OUEN	D. DEZE
BOURSAY	A. BONNOUVRIER	LA VILLE AUX CLERCS	B. DUPRE	SAINT RIMAY	D. HUGER
BUSLOUP	R. JONNARD	LE PLESSIS-DORIN	C. RENVOISE	SARGE SUR BRAYE	T. WERBREGUE
CELLE	A. MOHLER	LE POISLAY	S. HERGAUX	SELOMMES	D. DESHAYES
CHAUVIGNY DU PERCHE	A. CATOIRE	LES ROCHES L'EVEQUE	M. DELACROIX	TERNAY	N. MOUTARDIER
CHOUE	F. GAULLIER	LE TEMPLE	JM. PAPOT	TOURAILLES	L. GIRARD
CORMENON	G. BOULAY	LIGNIERES	J. DOUARD	VENDOME	N. HASLE
COUETRON AU PERCHE	J. GRANGER	LUNAY	C. ROCHE	VILLAVARD	C. MARTIN
CRUCHERAY	C. LACAILLE	MAZANGE	RM. BLATEAU	VILLEBOUT	D. ALAZARD
DANZE	D. BESSON SOUBOU	MONDOUBLEAU	C. RICHARDIN	VILLECHAUVE	S. LUNEAU
		NAVEIL	M. MARTY-ROYER	VILLEROMAIN	FX. RONE
				VILLETRUN	C. DAVID

*Présent en visioconférence **avec** voix délibérative* :

CATV	N. JEANTHEAU	MOREE	N. CHANTEUX	SOUGE	M. MAMMERI
FONTAINE LES COTEAUX	JL. HUARD	RENAY	L. DEREVIER	VALLE DE RONSARD	A. COCHONNEAU
FORTAN	F. CHEROUTE	SAINT ARNOULT	L. GAUTHIER	VILLEDIEU LE CHATEAU	C. ROBERT
LES ESSARTS	S. CHALOT	SAINT GOURGON	JM. CROSNIER	VILLEMARDY	P. NOYAU
LES HAYES	E. TREMBLAY	SAINT JEAN FROIDMENTEL	L. PARDIGON	VILLIERS SUR LOIR	F. BRUNET

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

SAVIGNY / BRAYE – JP. GONET – à – C. BRETON – EPUISAY
LISLE – M. GOUET – à – A. LEMOINE – PEZOU
VILLIERSFAUX – J. RICHER – à - C. CARTON – CD41
LANCE – A. ASSERIN – à – A. MINIER – ST AMAND LONGPRE

BONNEVEAU – M. MARY – à – A. MOHLER - CELLE
CD41 – B. PILLEFER – à – CD41 – C. FOUCHER - MAUPETIT
RUAN / EGVONNE – JS. BITCHENE – à – C. RENVOISE – LE PLESSIS DORIN
CD41 – F. DOUCET - à – C. RICHARDIN – MONDOUBLEAU
SASNIERES – C. GRANGER – à – M. MARTY-ROYER - NAVEIL

Représentants des Communes sans voix délibérative :

BUSLOUP	MA. HAMEURY	DROUE	S. CHAMBENOIST	OUZOUER LE DOYEN	T. HERREY
CHOUE	P. SOREAU	EPUISAY	C. GUESSET	SELOMMES	G. HUGER
COUETRON AU PERCHE	N. GERAY	LA FONTENELLE	S. GASPERONI		

*Présent **sans** voix délibérative* :

JP. ROBINET	MAIRE DE BOURSAY	M. RANDUINEAU	CATV
I. MAINCION	CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	JM. CABART	MAIRE DE LAVARDIN

Mme la Présidente informe les membres du Comité qu'une décision modificative du Budget est nécessaire pour les raisons suivantes :

- Inscription des dépenses et recettes prévues dans le cadre des actions 2026 du CLS

- Inscription de 300 € au titre des frais de déplacement des élus

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20261021-2026_22-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026

Section de fonctionnement			
Recettes			**Observations**
74	**74 – Dotations et participations :**	**16 000 €**	
	74718 – 410 : Participations Etat - Autres	16 000 €	Subvention de l'ARS
Total Recettes		**16 000 €**	
Dépenses			**Observations**
11	**Charges à caractère général**	**15 700 €**	
	60632 - 410 - Fourniture de petit équipement	6 900 €	Achat de petits matériels sportif
	6228 -410 - Rémunération diverses d'intermédiaires et d'honoraires	9 100 €	Interventions extérieures de professionnels
	6228 – 020 - Rémunération diverses d'intermédiaires et d'honoraires	-300 €	
65	**Indemnités (élus)**	**300 €**	
	65312 - 020 Frais de mission et de déplacement	300 €	Provision pour frais de déplacement
Total Dépenses		**16 000 €**	

Proposition

Madame la Présidente demande aux membres du Comité de bien vouloir approuver cette décision modificative et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20261021-2026_22-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget 2026, telle que présentée, portant sur l'inscription des dépenses et recettes liées aux actions 2026 du Contrat Local de Santé (CLS), ainsi que sur l'ajustement des crédits relatifs aux frais de déplacement des élus ;

- **APPROUVE** les modifications budgétaires présentées en section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, pour un montant total de 16 000 € ;

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,

Magali ROYER-MARTY

Adressé au contrôle de légalité le : 16/11/2026
Publié le : 16/11/2026

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,



Accusé de réception en préfecture
041-254103203-20261021-2026_22-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2026